

## Rapport annuel 2019

# sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif





## **SOMMAIRE**

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	
Organisation administrative du service	3
Conditions d'exploitation du service	
Prestations assurées dans le cadre du service	
Présentation du système de l'assainissement collectif	
La station de Bruté	
La station du bourg de Bangor	4
La station du Skeul	4
La station du Petit Cosquet	4
La station de Grand Cosquet	5
La station de Bordehouat	5
Les chiffres clés du service	6
Nombre d'abonnés et volumes traités	7
LA QUALITÉ DU SERVICE	10
Bilans annuels des stations de traitements	
Les nouvelles stations à filtres plantés de BANGOR	10
Les stations par lagunage naturel de LOCMARIA	13
La station de Bruté à LE PALAIS	17
Campagne d'épandage	21
Les matières de vidange	22
Les faits marquants de l'exercice	
ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	
Prix du service de l'assainissement	
FONCTIONNEMENT DU SERVICE	
Travaux engagés au cours de l'exercice	
Frais de fonctionnement du service	
État de la dette	
Amortissements réalisés	
Recettes du service	
Équilibre des comptes	
Prévisions des travaux en 2020	
Programme d'études	
Travaux	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	
Indicateurs descriptifs des services	
Indicateurs de performance du service	
ΔΝΝΕΥΕς	34





### TITRE 1er

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### Organisation administrative du service

La Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer regroupe les communes de BANGOR, LE PALAIS, LOCMARIA et SAUZON. Le siège social de la collectivité est situé à Haute Boulogne sur la commune de LE PALAIS [56360].

### Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage.

Le délégataire du service public est la SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) en vertu d'un contrat de délégation ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Ce contrat, d'une durée de 15 ans, prendra fin le 31 décembre 2021.

### Prestations assurées dans le cadre du service

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif, les prestations confiées à la SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, Fonctionnement, surveillance et entretien des installations.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation et traitement des doléances
Mise en service	Contrôle des nouveaux branchements et assistance à l'intégration dans le patrimoine communautaire des installations nouvelles
Entretien	Ensemble des installations publiques de collecte et de traitement des effluents dans le périmètre du service
Renouvellement	Ensemble des équipements électriques et électromécaniques des stations de traitement, postes de relevage.  Canalisation de collecte pour des longueurs inférieures à 6 mètres linéaires (ml).
Prescriptions particulières	Assistance à la collectivité lors des demandes d'urbanisme

Les travaux de génie civil et de réseaux au-delà de 6 ml sont du ressort de la collectivité.



### Présentation du système de l'assainissement collectif

Actuellement le réseau de collecte comprend six bassins versants :

- ▶ Le bassin de Le Palais et Sauzon,
- ▶ Le bassin du bourg de Bangor,
- ▶ Le bassin du bourg de Locmaria,
- ▶ Le bassin d'Envague/Kervilahouen/Petit-Cosquet à Bangor
- ▶ Le bassin de Bordehouat à Locmaria,
- ▶ Le bassin du Grand Cosquet à Locmaria.

Le réseau de collecte gravitaire en place est de **58,6 km** et celui sous pression (canalisations de refoulement) est de 30,3 km. **49 postes** de refoulement publics assurent le transfert des effluents soit vers des réseaux gravitaires soit vers les stations de traitement.

Chaque bassin correspond à une station de traitement des eaux usées caractérisée par sa capacité épuratoire :

### La station de Bruté

Implantée sur le territoire de la commune de LE PALAIS, elle ne reçoit plus que les effluents des seules communes de LE PALAIS et SAUZON depuis la mise en service des STEP de BANGOR les 26 et 27 septembre 2017. Elle a été mise en service le 15 octobre 2013 et peut traiter les eaux usées de 8 000 équivalents habitants. La charge de pollution acceptable sur la station de Bruté est de 480 kg/jour de charge organique et sa capacité hydraulique est de 3 000 m³/jour en hiver et 3 700 m³/jour en été.

### La station du bourg de Bangor

Implantée entre l'abattoir et l'aérodrome, cette station reçoit les eaux usées issues du bourg de BANGOR et fonctionne sur le principe des filtres plantés de roseau. **Elle a été mise en service le 27 septembre 2017.** Elle a été dimensionnée pour traiter la pollution de 1 350 équivalents habitants soit 81 kg/jour de charge organique et un débit de 280 m<sup>3</sup>/jour.

#### La station du Skeul

Implantée au sud du village de Borvran, cette station reçoit les eaux usées issues du bourg de LOCMARIA et fonctionne sur le principe du lagunage naturel. Elle a été dimensionnée pour traiter la pollution de 1 000 équivalents habitants soit 60 kg/jour de charge organique et un débit de 150 m³/jour.

### La station du Petit Cosquet

Implantée sur la route Kernest/Petit-Cosquet, cette station reçoit les eaux usées issues des villages d'Envague, Kervilahouen et Petit-Cosquet et fonctionne sur le principe des filtres plantés de roseau. **Elle a été mise en service le 26 septembre 2017.** Elle a été dimensionnée pour traiter la pollution de 600 équivalents habitants soit 36 kg/jour de charge organique et un débit de 110 m³/jour.



### La station de Grand Cosquet

Implantée entre le village de Grand Cosquet et Ty Séveno sur la commune de LOCMARIA, cette station traite les effluents collectés actuellement dans le seul village de Grand Cosquet. Ce lagunage naturel peut recevoir les eaux usées de 500 équivalents habitants et éliminer une pollution de 30 kg/jour de charge organique pour un débit journalier de 75 m<sup>3</sup>.

### La station de Bordehouat

Implantée au sud du village de Bordehouat à LOCMARIA, cette station (lagunage naturel) traite les eaux collectées dans le village mais aussi celles en provenance du camping de Port Andro en période estivale. La capacité de cet ouvrage est de 400 équivalents habitants soit 24 kg/jour de charge organique et 60 m³/jour d'effluents.



### Les chiffres clés du service

Données techniques	2018	2019	Variation N/N-1
Nombre de station d'épuration	6	6	-
Nombre de postes de relevage	49	49	-
Linéaire de conduites (gravitaire+ refoulement)	88 368 ml	88 887 ml	+ 0,6 %
Capacité épuratoire existante en EH	11 850 EH	11 850 EH	-

Données Usagers	2018	2019	Variation N/N-1
Nombre d'usagers facturés	3 539	3 575	+ 1,0 %
Volumes assujettis en m <sup>3</sup>	262 548	271 105	+ 3,3 %
Consommation moyenne par abonné en m <sup>3</sup>	74,2	75,8	+ 2,2 %

Indicateurs quantitatif et qualitatif	2018	2019	Variation N/N-1
Volumes épurés en m <sup>3</sup>	438 060	574 005	+ 31 %
Quantités de boues produites en t de MS	170,91	129,05	-24,5 %
Rendement réseau (V traité/ V facturé)	166 %	212%	+ 28 %
Bilans journaliers d'autosurveillance réalisés	22 u	22 u¹	-

<sup>1</sup> Deux contrôles par an pour les STEP du bourg de Bangor, du Skeul, de Petit Cosquet, de Grand Cosquet et de Bordehouat, douze contrôles par an pour la STEP de Bruté

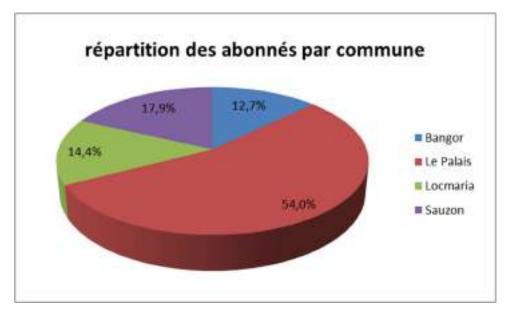


### Nombre d'abonnés et volumes traités

L'évolution du nombre des abonnés varie selon les communes et les années de 1 à 4 % :

Nombre d'usagers	2017 N-2	2018 N-1	2019 N	Variation N/N-1
Bangor	443	447	455	+ 1,8 %
Le Palais	1 867	1 946	1 964	+ 0,9 %
Locmaria	500	510	515	+ 1,0 %
Sauzon	612	636	641	+ 0,8 %
Belle-Ile-en-Mer	3 422	3 539	3 575	+ 1,0 %

Nota: Les branchements communaux n'apparaissent pas dans ce tableau



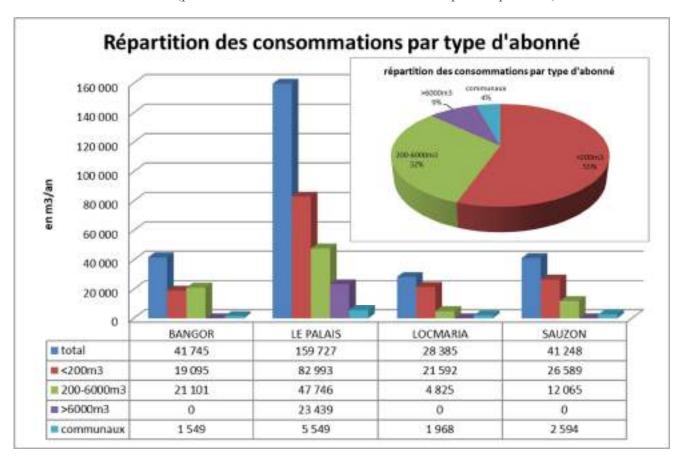
Le nombre de villages et les superficies plus importants expliquent que la proportion d'usagers du service est plus faible sur les communes de Bangor et dans une moindre mesure de Locmaria. Les communes moins étendues et plus urbaines (Le Palais et Sauzon) sont logiquement mieux desservies par le service, dédié principalement aux zones agglomérées.



La répartition des eaux usées produites s'établit comme suit :

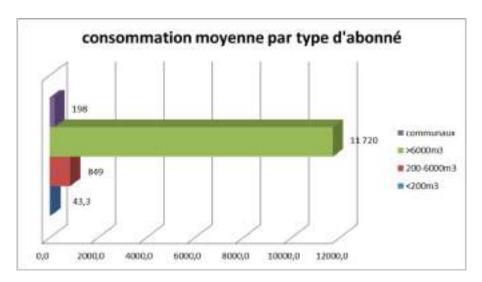
- 59% pour Le Palais,
- 15% pour Sauzon,
- 14% pour Bangor,
- et 11% pour Locmaria.

On note donc des volumes moyens par abonné sont plus importants à Le Palais et Bangor (présence d'établissements fortement pourvoyeurs d'eaux usées) et moins importants à Sauzon et Locmaria (part de résidences secondaires raccordées plus importante).



À noter que plus de 95 % des abonnés ont une consommation inférieure à 200 m³ par an. La consommation moyenne est de 76 m³ par abonné.





La forte présence de résidences secondaires biaise la moyenne des « petits » consommateurs. Mais si l'on estime :

- que la moitié des habitations raccordées sont des résidences secondaires,
- que leur consommation moyenne ne peut être tellement inférieure à 10 ou 12 m³/an,

on obtient une moyenne 75 mètres cubes par an et par habitation pour les résidences principales. À raison d'une moyenne de 2,2 habitants par logement, cela donne **environ 95** L/**jour et par personne**. Il apparaît donc que la consommation moyenne des abonnés présents à l'année est inférieure d'un tiers à la moyenne nationale (150 l/jour/habitant).

On peut vraisemblablement l'expliquer par :

- un référentiel ancien qui ne correspond plus à la réalité (moyenne nationale plutôt autour de 120 à 130 litres par jour et par personne),
- une habitude historique (l'eau est précieuse à Belle-Ile-en-Mer, l'on y fait attention),
- un aspect technique (la pression dans les réseaux est faible, il y a donc moins d'eau à la minute à couler d'un robinet grand ouvert),
- et une réalité financière (l'eau est chère à Belle-Ile-en-Mer, on l'économise).





### TITRE 2

### LA QUALITÉ DU SERVICE

La qualité du service de l'assainissement se juge principalement par l'impact sur l'environnement notamment au regard :

- des bilans de pollution réalisés tout au long de l'année par l'exploitant (autocontrôle),
- des éventuelles plaintes d'usagers,
- des interventions de l'exploitant.

### Bilans annuels des stations de traitements

### Les nouvelles stations à filtres plantés de BANGOR

Les rejets des filtres plantés de Bangor sont soumis aux exigences de l'arrêté ministériel modifié du 21 juillet 2015 et aux arrêtés préfectoraux du 25 février 2016 pour le bourg de Bangor et du 10 octobre 2016 pour le Petit Cosquet qui préconisent <u>en moyenne sur 24 h</u>:

- Un rendement de 60 % ou une concentration de 150 mg/l sur le paramètre DCO (demande chimique en oxygène),
- Un rendement de 60 % ou une concentration de 35 mg/l sur le paramètre DBO5 (demande biologique en oxygène),
- Un rendement de 50 % sur le paramètre MES (matière en suspension),
- Un pH compris entre 6 et 8,5,
- Une température inférieure à 25°C.

Sont demandés deux prélèvements 24 h par an (en entrée et en sortie) sur les paramètres pH, T°C, DCO, DBO5, MES, NGL, NTK, NO2, NO3, NH4, Pt.

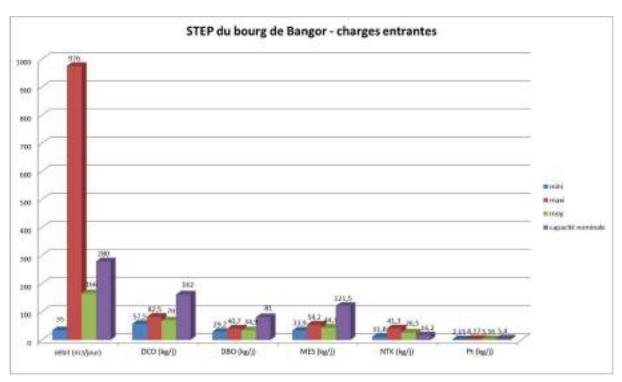
Les débits en entrée et en sortie doivent être relevés au moins une fois par jour.

Aucun rejet ne doit, en principe, intervenir entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre. Les eaux usées stockées doivent être rejetées/déstockées entre le 15 novembre et le 15 mars.

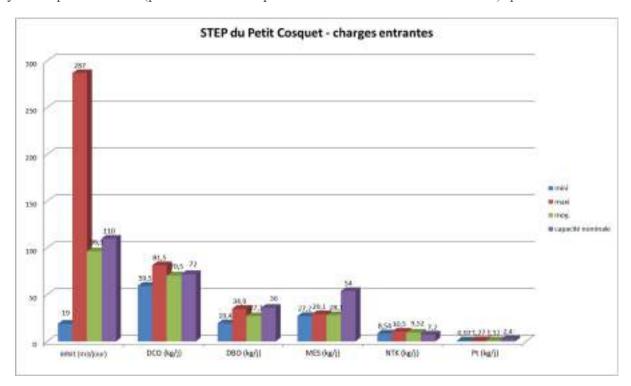
Prière de vous référer au lexique en annexe.

Les résultats de l'autosurveillance sont présentés dans les graphiques suivants.





En moyenne, 43 % de la capacité organique nominale et 59% de la capacité hydraulique nominale sont atteintes sur le secteur du bourg de Bangor. En période de pointe, ce sont respectivement 50% de la capacité organique nominale (correspondant à la période estivale) et 350% de la capacité hydraulique nominale (pluviométrie exceptionnelle en novembre et décembre) qui sont atteintes.



Si l'on considère que les analyses réalisées sont représentatives, la capacité nominale est de 98% en moyenne (et atteint 113% en période de pointe) sur le secteur d'Envague. Hydrauliquement, 88% de la capacité nominale est atteinte en moyenne et 260% en pointe (lié à la pluviométrie).



Après traitement, les abattements constatés entre effluents entrants et traités sont les suivants :

	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
bourg Bangor	80 à 94%	91 à 99%	> 97%	78 à 99%	63 à 76%
<b>Petit Cosquet</b>	88 à 89%	91 à 98%	83 à 99%	77 à 98%	2 à 63%
seuils à respecter	60%	60%	50%	/	/

On note donc que les résultats épuratoires sont bons. Les abattements réglementaires sont largement atteints, y compris en période de pointe/non rejet.

### Les 2 STEP de Bangor respectent les normes de rejet imposées.

Néanmoins, les arrêtés préfectoraux des deux STEP de Bangor imposent une période de non-rejet entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre. Cette disposition n'a pu être respectée pour la STEP du Petit-Cosquet (bassin de stockage des effluents traités plein/en surverse à partir du 17 août 2019). Il a été convenu avec la Police de l'Eau que la période de non-rejet serait ramenée du 15 juin au 15 septembre en 2020.

La STEP du Petit-Cosquet a été inspectée le 3 octobre 2019 par les services de la DDTM qui estiment que « les conditions d'exploitation de la station sont non conformes aux dispositions réglementaires applicables ». Le service public de l'assainissement collectif doit donc, pour espérer faire lever ces conclusions, prioritairement veiller à :

- Réduire/supprimer les arrivées de graisses en tête de station,
- Réduire/réguler/étaler les charges hydrauliques et organiques entrantes,
- Pour donner suite aux doléances des riverains, mettre en place un plan d'actions et un échéancier précis, pour réduire/supprimer la fréquence et l'intensité des odeurs parfois présentes sur le site,
- Empêcher l'accès au poste de relevage des eaux usées d'Envague.

### Déversements au milieu naturel lors de la collecte des effluents bruts

488 heures (soit environ 20 jours) de déversements au milieu naturel ont été décomptées au niveau du poste de relevage des eaux usées d'Envague, dont la moitié rien qu'entre le 16 et le 26 décembre. Le poste de relevage d'Envague a donc été en débord 17 jours sur les 65 derniers jours de l'année du fait d'une pluviométrie exceptionnelle sur la période. Les débords s'effectuent au niveau de port Goulphar où aucun usage sensible n'est recensé (il ne s'agit ni d'un lieu de captage, de baignade, de pêche ou de conchyliculture recensé). Afin de limiter ces débords, la capacité horaire de pompage a été doublée début 2020.

De même, 287 heures (soit près de 12 jours) de déversements au milieu naturel ont été décomptées au niveau du poste de relevage des eaux usées du Stemper, dont 11 jours sur les 65 derniers jours de l'année. Ce poste alimente le poste de relevage du Goélan qui alimente la station d'épuration du bourg de Bangor (située à l'aérodrome).



### Les stations par lagunage naturel de LOCMARIA

Les rejets des lagunes de Locmaria sont soumis aux exigences de l'arrêté ministériel modifié du 21 juillet 2015 et aux arrêtés préfectoraux de régularisation datés du 22 février 2017 qui préconisent <u>en moyenne sur 24 h</u> :

- Un rendement de 60 % ou une concentration de 200 mg/l sur le paramètre DCO (demande chimique en oxygène),
- Un rendement de 60 % ou une concentration de 35 mg/l sur le paramètre DBO5 (demande biologique en oxygène),
- Un rendement de 50 % sur le paramètre MES (matière en suspension),
- Un pH compris entre 6 et 8,5,
- Une température inférieure à 25°C.

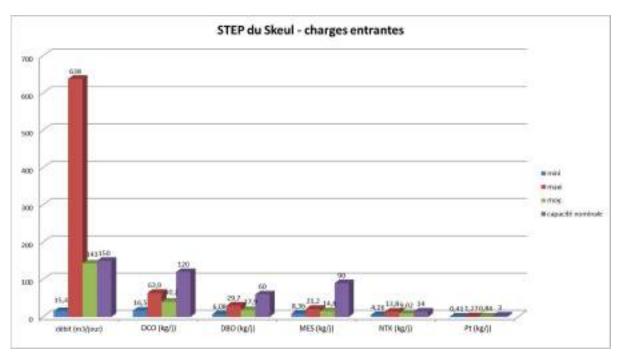
Sont demandés deux prélèvements 24h par an (en entrée et en sortie) sur les paramètres pH, T°C, DCO, DBO5, MES, NGL, NTK, NO2, NO3, NH4, Pt.

Les débits en entrée et en sortie doivent être relevés au moins une fois par jour (opérationnel depuis fin 2017).

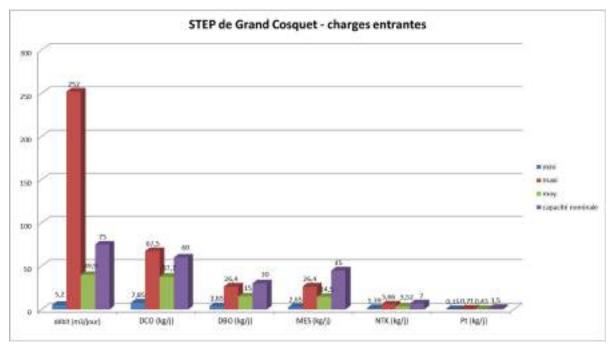
Prière de vous référer au lexique en annexe.

Les résultats de l'autosurveillance sont présentés dans les graphiques suivants.



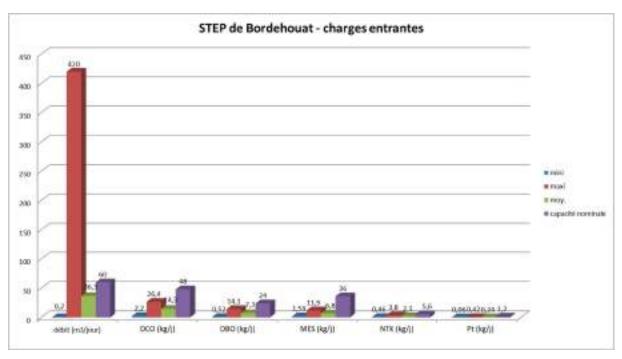


En moyenne, 30 % de la capacité organique nominale et 95% de la capacité hydraulique nominale sont atteintes sur le secteur du bourg de Locmaria. En période de pointe, ce sont respectivement 50% de la capacité organique nominale (période estivale) et 425% de la capacité hydraulique nominale (pluviométrie exceptionnelle en novembre et décembre) qui sont atteintes.



En moyenne, 50 % de la capacité organique nominale et 53% de la capacité hydraulique nominale sont atteintes sur le secteur du Grand Cosquet. En période de pointe, ce sont respectivement 88% de la capacité organique nominale (période estivale) et 340% de la capacité hydraulique nominale (pluviométrie exceptionnelle en novembre et décembre) qui sont atteintes.





En moyenne, 30 % de la capacité organique nominale et 60% de la capacité hydraulique nominale sont atteintes sur le secteur de Bordehouat/Port-Andro. En période de pointe, ce sont respectivement 59% de la capacité organique nominale (période estivale) et 700% de la capacité hydraulique nominale (pluviométrie exceptionnelle en novembre et décembre) qui sont atteintes.

Les abattements constatés sont les suivants :

	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Skeul	$30^2$ à 95%	86 à 99%	39 <sup>3</sup> à 92%	77 à 99%	11 à 97%
Bordehouat	80 à 93%	81 à 97%	62 à 96%	80 à 97%	0 à 83%
Gd Cosquet	74 à 76%	87 à 92%	61 à 71%	74 à 90%	41 à 65%
seuils à respecter	60%	60%	50%	/	/

Les rendements épuratoires moyens sont corrects à bons. La valeur rédhibitoire (150 mg/L) en MES est néanmoins dépassée en sortie de traitement de la STEP du Grand Cosquet en août. Les matières en suspension proviennent vraisemblablement de micro-algues qui se développent dans les bassins (particulièrement dans le dernier). Cette présence est liée au principe même du lagunage et est favorisée par la hausse des températures en été, une présence d'oxygène et une eau plus « claire ». Il est fréquent d'avoir une non-conformité sur ce paramètre en lagunages.

Les STEP du Skeul et de Bordehouat respectent les contraintes de rejet imposées. La STEP du Grand-Cosquet, malgré le respect des abbatements attendus, ne les respecte pas.

<sup>2</sup> Si le rendement en DCO n'est pas respecté en octobre, la concentration en sortie de traitement est deux fois inférieure à la limite autorisée (200 mg/L).

<sup>3</sup> Si le rendement en MES n'est pas respecté en octobre, la concentration en sortie de traitement est trois fois inférieure à la limite rédhibitoire (150 mg/L).



### Déversements au milieu naturel lors de la collecte des effluents bruts

8 heures de déversements au milieu naturel ont été décomptées au niveau du poste de relevage des eaux usées de Bordehouat (qui alimente la station d'épuration), exclusivement début novembre.

Aucun déversement au milieu naturel n'a été recensé au niveau du poste de relevage des eaux usées de Borderenne (bassin versant du bourg de Bangor).



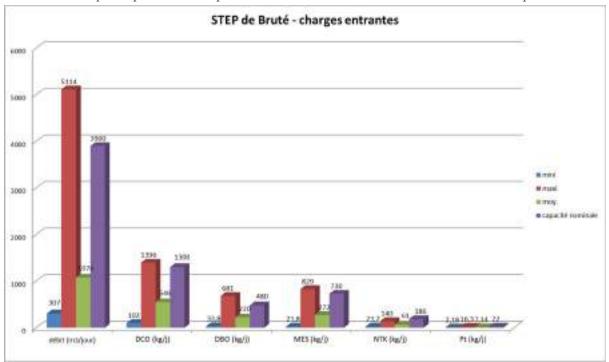
### La station de Bruté à LE PALAIS

Pour la station de Bruté, l'exploitant assure, en conformité avec :

- les exigences de l'arrêté ministériel modifié du 21 juillet 2015,
- et de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2012,

un suivi plus précis avec :

- des relevés journaliers sur les débits entrants et sortants,
- ainsi qu'un prélèvement par mois en entrée et en sortie sur les différents paramètres.



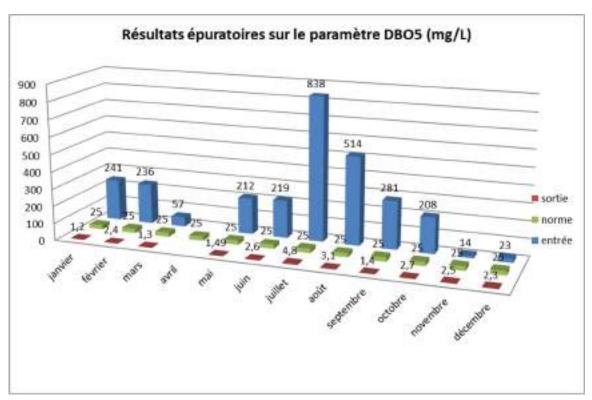
La STEP s'est ponctuellement trouvée en situation de surcharge hydraulique (131% de sa capacité nominale en fin d'année du fait de pluie exceptionnelles).

On constate, qu'en plein été, la STEP atteint ponctuellement 114 % de sa capacité nominale en charge organique. Cela n'entraîne aucun dépassement des normes de rejet.

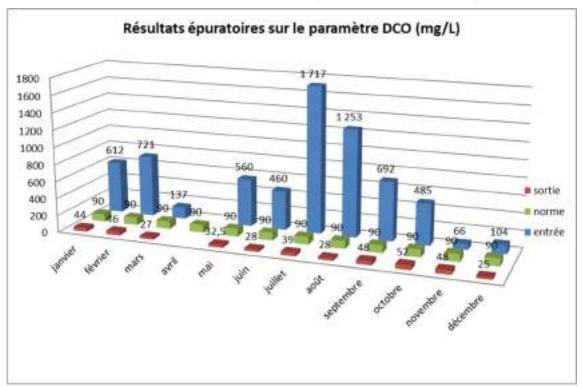
Sur l'année, la STEP de Bruté a fonctionné en moyenne à 28 % de sa capacité hydraulique nominale et à 42 % de sa capacité organique nominale.

Aucun prélèvement de contrôle n'a été réalisé en avril 2019. Deux prélèvements ont, en revanche, été réalisés en mai 2019.



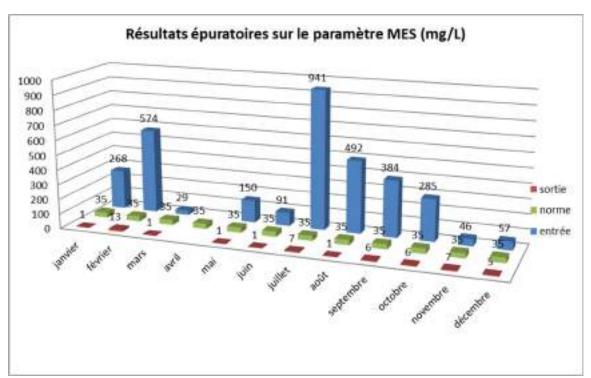


Les concentrations maximales relevées en DBO5 sont situées 80 % sous la norme de rejet et l'abattement minimum est de 81,6 % en novembre (minimum 80 % demandé).

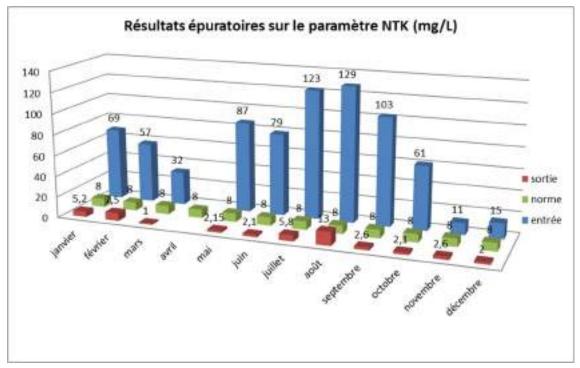


Les concentrations maximales relevées en DCO sont situées 45 % sous la norme de rejet et l'abattement minimum est de 22,9 % en novembre du fait d'un lessivage de la STEP par des eaux météoriques d'une intensité et d'une durée exceptionnelles (minimum 75 % demandé).



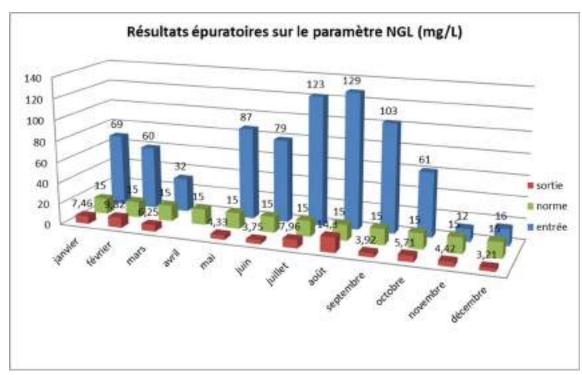


Les concentrations maximales relevées en MES sont situées 63 % sous la norme de rejet et l'abattement minimum est de 84 % en novembre du fait d'un lessivage de la STEP par des eaux météoriques d'une intensité et d'une durée exceptionnelles (minimum 90 % demandé).

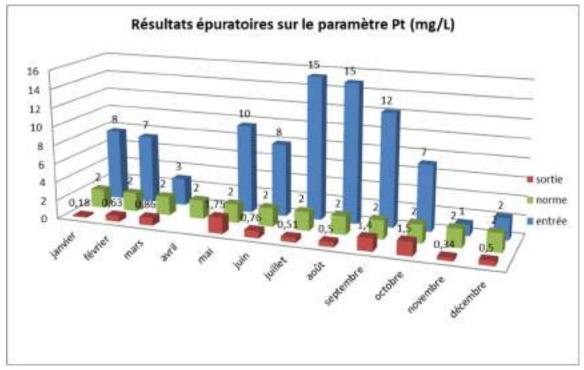


Les concentrations relevées en NTK au niveau du rejet dépassent ponctuellement la norme en août. La moyenne annuelle est située 50 % sous la norme et l'abattement moyen est de 92,2 % (70 % demandé).





Les concentrations maximales relevées en NGL sont situées 5 % sous la norme de rejet. La moyenne annuelle est située 58 % sous la norme et l'abattement moyen est de 88,7 % (70 % demandé).



Les concentrations maximales relevées en Pt sont situées 12 % sous la norme de rejet. La moyenne annuelle est située 55 % sous la norme.



### On note donc que:

- Les normes de rejet <u>journalières</u> demandés sont respectés sur l'ensemble des prélèvements réalisés sur l'année (pour les paramètres DBO5, DCO et MES),
- Les abattements demandés sont respectés sur l'ensemble des prélèvements réalisés pour le paramètre DBO5, mais pas en novembre et décembre pour les paramètres DCO et MES.
- Malgré des dépassements très ponctuels, les normes de rejet annuelles et l'abattement demandés sont respectés (pour les paramètres NGL, NTK et Pt).

La STEP de Bruté respecte donc les contraintes de rejet imposées<sup>4</sup>.

### Déversements au milieu naturel lors de la collecte des effluents bruts

19 645 m³ d'effluents (soit environ 5% des volumes traités sur la station d'épuration de Bruté) ont été déversés au milieu naturel (dont 99,9% au niveau de la Saline – poste de relevage du Potager), principalement en novembre et décembre durant une période de pluie d'une intensité et d'une durée exceptionnelles.

10 501 m³ complémentaires (représentant 2,7% des volumes traités sur la station d'épuration de Bruté) ont été déversés au milieu naturel, au niveau du poste de relevage des eaux usées de Pen Prad (dans la ria de Sauzon), principalement en novembre et décembre, durant la même période de pluie particulièrement exceptionnelle. Ce poste alimente ensuite le poste de relevage de Brénantec (où seuls 23 m³ ont été déversés au milieu naturel le 30 novembre durant 40 mn suite à une panne électrique) qui alimente ensuite la station d'épuration de Bruté.

### Campagne d'épandage

Cette campagne d'épandage annuelle fait l'objet d'un suivi agronomique conforme à la réglementation en vigueur et respectant l'arrêté préfectoral délivré en date du 29 février 2012.

Cette campagne, menée par la SAUR, est réalisée chaque année en collaboration avec une dizaine d'agriculteurs volontaires.

1592,5 m<sup>3</sup> de boues, représentant 76,44 tonnes de matières sèches, issues du silo de la STEP de Bruté ont été épandues sur un total de 69,28 hectares (soit un rendement de 1,1 tonne de matière sèche à l'hectare). Les épandages ont été réalisés entre le 22 avril et le 6 mai 2019 (80%) puis entre le 28 août et le 30 août 2019 (pour les 20% restants).

<sup>4</sup> L'arrêté du 21 juillet 2015 modifié précise que la STEP est classée comme conforme si maximum deux bilans (sur douze prévus chaque année) ne respectent pas les abattements minimums demandés.



### Les matières de vidange

La station d'épuration de Bruté est, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, apte à recevoir les matières de vidange des fosses des systèmes d'assainissement non collectif (ou individuels).

1 439 m<sup>3</sup> (+9% en un an) de matières de vidange issues du pompage des fosses ont été dépotés sur la STEP de Bruté durant l'année, soit environ 80 % de sa capacité (d'environ 1 800 m<sup>3</sup>).



### Les faits marquants de l'exercice

La bâche tampon (bassin d'orage de 400 m3) du poste de relevage du Potager faisait l'objet de désordres importants depuis sa création en 2010, notamment au niveau de son étanchéité. Dans le cadre de la garantie décennale, les importants travaux de reprise réalisés en mai et juin 2019 ont été intégralement pris en charge par les assureurs (des entreprises ayant participé à la conception et à la construction de cet ouvrage).



Le délégataire a réalisé 19 nouveaux branchements (+ la modification d'un branchement existant) sur le réseau d'Assainissement pour la somme de 29 000 €uros, soit une moyenne de 1 450 €uros par branchement. Les tarifs pratiqués sont encadrés par le marché de délégation de service public signé fin 2006.





## TITRE 3 ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

### Prix du service de l'assainissement

Le prix du service comprend :

- une partie fixe correspondant à l'abonnement
- une partie proportionnelle correspondant à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Grâce à la télé relève, la facturation est réalisée au réel deux fois par an. Il est possible d'être mensualisé.

Les tarifs sont votés par le conseil communautaire chaque fin d'année pour l'année suivante.

Les taxes et autres redevances sont fixées par les organismes concernés.

Les tarifs concernant la rémunération de l'exploitant sont issus du contrat en cours et révisés annuellement conformément à l'article 8.5 dudit traité d'affermage.

Pour 2019, les tarifs étaient les suivants :

	COLLECTIVITÉ	SAUR	Agence de l'eau <sup>5</sup>
Abonnement	30,00 € HT	97,83 € HT	
Tranche de 0 à 30 m <sup>3</sup>	1,00 € <sup>6</sup> HT	1,174 € HT	
Tranche de 30 m <sup>3</sup> à 85 m <sup>3</sup>	1,00 € HT	1,174 € HT	0,15 € HT
Tranche de 85 m <sup>3</sup> à 120 m <sup>3</sup>	1,50 € HT	1,174 € HT	
Tranche > 85 m <sup>3</sup>	2,00 € HT	1,174 € HT	

Pour une facture référence de 120 m³ le coût de l'assainissement était de <u>459,74 € TTC</u> en 2019 soit une augmentation de 1,9 % par rapport à 2018, du fait de l'actualisation automatique de la rémunération du délégataire.

<sup>5</sup> Contribution au titre de la « Modernisation des réseaux » réclamée uniquement auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif.

<sup>6</sup> Un tarif dit « d'usage indispensable de l'eau » est en place sur les 30 premiers m³ consommés par les résidents principaux et s'élève 0,5 Euros du m³, soit 443,28 Euros TTC pour 120 m³.



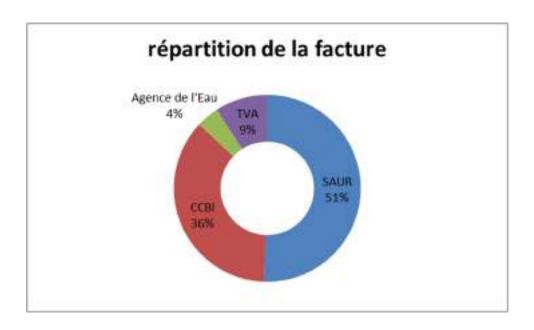
Le coût moyen du m³ assaini en 2019 est de 3,89 € soit 0,39 centime par litre.

Ce coût est relativement élevé en matière d'assainissement :

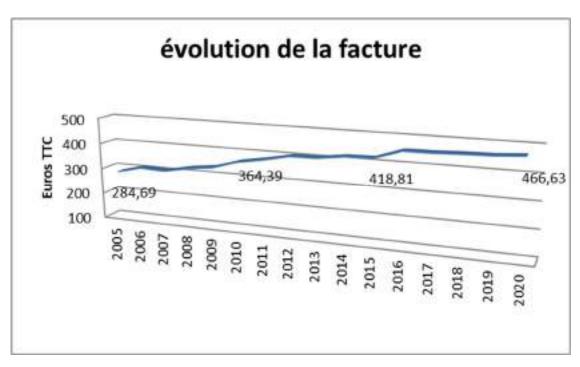
- 77 centimes/m³ plus élevé qu'à Houat ou Hoëdic (en 2019),
- 34 centimes/m³ plus élevé qu'à l'île aux Moines ou Arz (en 2019),
- mais 24 centimes/m³ moins élevé que sur l'île d'Yeu (en 2016, dernière information disponible).

La répartition de la facture de l'assainissement collectif entre les différents acteurs s'établit ainsi :

Année	CCBI	SAUR	Agence de l'Eau	TVA	TOTAL TTC
2018	167,5	227,12	21,60	41,62	457,84
2019	167,5	232,44	18	41,8	459,74
Variation	-	+ 2,3%	- 16,7%	+ 0,4%	+ 0,4%
2020	167,5	238,71	18	42,42	466,63







L'évolution de la facture sur dix ans est de +28%.

L'augmentation entre 2008 et 2012 est principalement imputable aux besoins de financement des investissements planifiés dans le cadre du schéma directeur approuvé fin 2008. La somme prélevée sur les usagers, par la collectivité, est ainsi passée de 180 000 €uros en 2007 à 430 000 €uros en 2012 (stable depuis).

L'évolution du coût depuis 2015 est principalement liée à l'augmentation de la rémunération du délégataire afin qu'il puisse exploiter, dans de bonnes conditions, les nouvelles installations créées (PR du Potager, PR de Pen Prad, STEP de Bruté, STEP de Bangor extensions et PR sur les secteurs de Kerdenet, Antoureau, Caspern, Borgrouager, ...). La somme prélevée sur les usagers, par le délégataire, est ainsi passée de 420 000 Euros en 2014 à 638 000 Euros en 2019 (+52%).

Le montant total appelé en 2019 auprès des usagers du service sera donc, si l'on tient compte des 40 665 Euros prélevés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de 1 112 100 Euros HT.





## TITRE 4 FONCTIONNEMENT DU SERVICE

## Travaux engagés au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2019, les présentes dépenses d'investissement ont été engagées :

Objet des dépenses	Montant des dépenses TTC	
Frais d'études		
Maîtrise d'œuvre STEP Bangor/Locm.	6 039,76 €	
Maîtrise d'œuvre Port-Andro	2 520,00 €	8 559,76 €
Reprise/extension du collecteur de Port-Andro	22 056,60 €	
Construction de la STEP du bourg de Bangor	17 105,68 €	
Construction de la STEP du Petit Cosquet	5 534,64 €	
Réhabilitation des 3 STEP de Locmaria	5 091,65 €	
Total de l'exercice		58 348,33 €



### Frais de fonctionnement du service

Au cours de l'année écoulée, les frais de fonctionnement s'établissent à :

Objet	Montant HT
Frais de personnel	24 865,00 €
Honoraires (SATESE <sup>7</sup> )	1 150,00 €
Honoraires (SCE – étude diagnostic des réseaux)	60 088,50 €
Honoraires (EF Etudes – MàJ zonage assainissement)	2872,00 €
Honoraires (SGS – graisses STEP Petit-Cosquet)	2666,40 €
Autres (frais de siège, téléphone, affranchissement)	11 525,22 €
Montant des frais de fonctionnement du service	103 067,12 €

Ces dépenses concernent de la rémunération du personnel affecté au service (hors personnel SAUR), l'adhésion au SATESE qui assure un suivi de l'exploitation des STEP, les honoraires liés aux études et autres investigations, et enfin les frais divers (frais de siège CCBI principalement).

À ces charges, il convient d'ajouter 2 750 €uros de titres annulés (participation au raccordement reversées aux pétitionnaires suite à l'annulation de permis de construire).

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement 2019

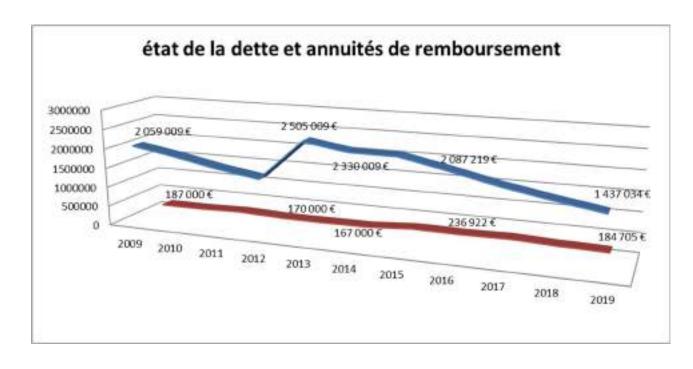
<sup>7</sup> Le Service d'Appui Technique à l'Epuration et au Suivi des Eaux (SATESE) est géré par le département et appuie les territoires ruraux (EPCI ou communes) dans le contrôle de l'exploitation et de la conformité de leurs installations.



### État de la dette

	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	1 621 738,69 €	1 437 033,51 €
Remboursement au cours de l'exercice	232 245,08 €	201 405,38 €
Capital	211 231,81 €	184 705,18 €
Intérêts	21 013,27 €	16 700,20 €

L'évolution de la dette est en régression (d'environ 12 % par an) depuis le recours à l'avance forfaitaire (consentie sans intérêts) octroyée par l'Agence de l'eau pour financer la nouvelle STEP de Bruté (et les travaux d'extension des réseaux sur les villages de Kerdenet et Antoureau) en 2013 et 2014. Les travaux réalisés depuis (et notamment la construction des nouvelles STEP de Bangor en 2017) ont été financés sans recours à l'emprunt.





### Amortissements réalisés

Le montant de la dotation aux amortissements passe de 618 173 € à 659 382 € (en lien avec la mise en amortissement de travaux récemment achevés, les STEP de Bangor et de Locmaria notamment). Il s'agit d'une charge de fonctionnement et d'une recette d'investissement.

Les reprises sur subventions s'établissent à 248 214 € (contre 261 184 € en 2018). Il s'agit d'une recette de fonctionnement et d'une charge d'investissement.

#### Recettes du service

Les recettes sont assurées par :

- la redevance « assainissement collectif » prélevée sur la facture d'eau pour les abonnés raccordés (ou qui auraient dû se raccorder) au réseau public d'assainissement des eaux usées ;
- la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) à la charge des nouveaux abonnés, suite à une nouvelle construction ou au raccordement d'un village ;
- le paiement, par le propriétaire vendeur, du contrôle obligatoire de conformité de branchement (information de l'acquéreur);
- les subventions (pour travaux) versées par le Conseil général du Morbihan et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Pour l'année 2019, les recettes s'établissent à :

Origine	Somme perçue
Redevance perçue au cours de l'année	420 713,37 €
Participation au raccordement (PFAC)	101 728,00 €
Contrôle de vente	25 542,00 €
Subvention de fonctionnement (études) – Département du Morbihan et Agence de l'Eau Loire-Bretagne	45 456,00 €
Produits divers de fonctionnement	3 271,82 €
Subventions sur travaux de l'Agence de l'Eau	298 833,41 €
FCTVA	9 724,72 €
Montant total des recettes	905 269,32 €



### Équilibre des comptes

Les situations (à fin 2019) sur les sections de fonctionnement et d'investissement sont respectivement équilibrée et fortement excédentaire.

fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
dépenses (de l'année)	547 293,63 €	676 154,81 €	666 883,51€	662 734,32 €	683 374,36€	787 021,39 €	781 623,46 €	
recettes (de l'année)	618 865,24€	740 562,74 €	882 907,81€	889 587,07 €	902 461,68€	805 967,97 €	844 925,19 €	situation
résultat	71 571,61 €	64 407,93 €	216 024,30 €	226 852,75 €	219 087,32 €	18 946,58 €	63 301,73 €	301 335,63 €
investissement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
dépenses (de l'année)	4 887 989,42 €	1 138 346,60 €	2 119 773,48€	1 255 947,99 €	2 540 115,09 €	809 357,91 €	491 267,51 €	
recettes (de l'année)	4 624 925,07 €	1 272 654,38€	1 831 084,83 €	1 396 555,64 €	2 259 349,92 €	885 613,52 €	967 939,91 €	situation
résultat	-263 064,35 €	134 307,78 €	-288 688,65 €	140 607,65 €	-280 765,17€	76 255,61 €	476 672,40 €	415 052,56 €

L'excédent exceptionnel sur la section d'investissement en 2019 s'explique par :

- des charges exceptionnellement basses du fait de l'absence de mise en œuvre des investissements prévus au programme de travaux 2019-2030 (dans l'attente d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne),
- de recettes importantes (en comparaison) liées à la perception du solde des subventions des travaux réalisés en 2017 et d'un amortissement en hausse (liés à la construction des STEP de Bangor).



### Prévisions des travaux en 2020

### Programme d'études

Désignation	Enveloppe prévisionnelle	
Maîtrise d'œuvre – STEP de Bangor et de Locmaria – solde	1 177,50 € HT	
Maîtrise d'œuvre – collecteur Port-Andro – solde	1 400,00 € HT	
Maîtrise d'œuvre – rue du Calvaire	33 000,00 € HT	
Maîtrise d'œuvre – renouvellement/travaux divers	10 500,00 € HT	
Montant des investissements programmés en études	46 077,50 € HT	

### <u>Travaux</u>

Désignation	Enveloppe prévisionnelle
STEP du Petit-Cosquet - plantations	2 171,75 € HT
Reprise/extension du collecteur de Port-Andro – solde	6 426,50 € HT
Réhabilitation des réseaux – rue du Calvaire à Sauzon (1ère moitié)	660 000 € HT
Renouvellement / Travaux divers	175 000 € HT
Montant des investissements programmés en travaux	843 598,25 € HT





## TITRE 5 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'article 129 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, précisé par le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement, rend désormais obligatoire la publication de ces indicateurs sur le site de l'observatoire des services (<a href="http://www.services.eaufrance.fr/">http://www.services.eaufrance.fr/</a>). Ces indicateurs de performances ont été transmis pour un contrôle par les autorités compétentes. Vous pouvez également trouver leur définition et mode de calcul sur la page <a href="http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs">http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs</a>.

### Indicateurs descriptifs des services

Code	Indicateur de performance	résultat
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau collectif	5709
D.202.2	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	5
D.203.0	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonnes de matière sèche)	129,05
D.204.0	Prix TTC du mètre cube du service pour 120 m3 (2020)	3,89 €

L'estimation du nombre d'habitants desservis peut apparaître faible au vu :

- de la capacité épuratoire (11 850 équivalents habitants) mais il ne faut pas oublier que le service public doit traiter les eaux usées des hôtels, restaurant et autres campings raccordés au réseau.
- de la population DGF (9 349 habitants) mais il est important de rappeler qu'environ 2 600 habitations ne sont pas raccordées au réseau (installations d'assainissement autonomes/individuelles).

Cinq établissements « industriels » ont une autorisation de rejet encadrée par une convention spéciale : l'abattoir, le centre d'enfouissement des déchets, l'hôpital, la thalasso et la blanchisserie industrielle.

Les quantités de boues curées proviennent à 100% de la STEP de Bruté.

Il est à noter une légère augmentation du prix au  $m^3$  entre 2019 et 2020 (+ 6 ct ou + 1,6 %).

Si l'on ajoute le prix de production et distribution d'eau potable  $(2,72 \in TTC/m^3)$ , le montant payé, en 2020, par un foyer, pour 120  $m^3$  consommés, sera de **6,61**  $\in$  **TTC/m**<sup>3</sup>.

	А	EP	EU		
	Eau Morbil	han + SAUR	CCBI	SAUR	
abonnement	7	75		97,83	
30	47	7,7	30	35,22	30
70	11	6,9	55	64,57	55
20	33	3,4	52,5	41,09	35
Agence Eau	3	36	18		
total HT	309,00		424,21		
totaiiii	733,21				
total TTC	326	5,00	466,63		
total TTC		792,62			
	en <b>2020</b> 6,61		Euros/m³		



### Indicateurs de performance du service

Code	Indicateur de performance	2018	2019
P201.1	Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées	98,41%	98,48%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (sur 120)	65	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%	95%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration et évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créances (en Euros/m3)	0,000 €	0,000 €
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (pour 1000 habitants)	0,00	0,175
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1,7	5,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,21%	0,29%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100,0%	83,2%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (en années)	7,0	5,8
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,65%	0,76%
P258.1	Taux de réclamation pour 1000 abonnés	0,00	0,00

L'indice de connaissance des réseaux pourrait être encore amélioré notamment sur des informations complémentaires non entièrement disponibles (profondeur/altimétrie, repérage/nombre de branchements),

La conformité de la performance des ouvrages est en baisse du fait d'une analyse ponctuelle dépassant la valeur rédhibitoire sur le paramètre matière en suspension sur les effluents traités au niveau de la STEP du Grand-Cosquet en août 2019.

Le taux de renouvellement des réseaux reste faible au vu de l'absence de véritable mise en œuvre d'un programme de renouvellement des réseaux.

19 des 22 bilans d'analyse réalisés en sortie de STEP sur les effluents traités sont conformes aux prescriptions réglementaires, d'où un taux de conformité des performances des équipements d'épuration de 83,2% seulement. En effet, en plus du bilan du mois d'août du Grand-Cosquet, deux bilans relatifs à la STEP de Bruté sont non conformes en novembre et décembre pour une raison de rendements insuffisants en demande chimique en oxygène (en lien avec une charge hydraulique élevée et une charge organique faible du fait d'une pluviométrie exceptionnelle sur la période fin octobre 2019/début mars 2020).

La durée d'extinction de la dette est relativement faible : 5,8 ans.



### **ANNEXES**

### **Définitions**

Ci-dessous sont précisées ou rappelées les définitions de base qui permettent d'apprécier les débits et les pollutions à traiter.

L'équivalent habitant (EH) est défini comme étant une personne rejetant une pollution de 60 g de DBO5 par jour.

La pollution à traiter s'exprime au travers de divers paramètres qui viennent compléter l'indicateur de pollution « DBO5 ».

### Les paramètres physico-chimiques

### 1. Les matières en suspension (MES)

Ce sont tous produits qui ne sont pas solubles dans l'eau, ou complètement dissous et qui sont transportés par les eaux usées.

Il est considéré qu'un équivalent habitant rejette 90 g par jour de matières en suspension.

### 2. La demande biochimique en oxygène (DBO5)

Ce paramètre représente la quantité d'oxygène nécessaire pour assimiler les matières biodégradables présentes dans les eaux usées. Elle permet d'évaluer les matières biodégradables présentes dans les eaux. Cette mesure demande 5 jours pour conduire à un résultat. On l'appelle donc aussi DBO5.

La directive européenne du 21 mai 1991 a fixé cette valeur à 60 g par jour et par habitant.

### 3. La demande chimique en oxygène (DCO)

La DCO est la quantité d'oxygène consommée par les matières oxydables existantes dans l'eau par processus chimique. Pour ce paramètre, il n'y a pas de valeur imposée. En fait il dépend des graisses et chlorures présents dans l'effluent.

Les observations courantes montrent des valeurs de 100 à 130 g/jour et par habitant.

### 4. L'azote (NGL)

Ce paramètre est défini par l'ammonium (NH4), l'azote Kjeldahl (NTK), et les nitrates (NH3)

- L'ion ammonium correspond à la forme réduite de l'azote. Ce composé azoté est caractéristique des eaux résiduaires où il est associé à l'azote organique. Dans des conditions d'oxygénation normale, cet élément est oxydé en nitrites puis en nitrates.
- L'azote Kjeldahl mesure l'azote organique et l'azote ammoniacal. C'est une valeur importante pour la protection du milieu aquatique car sa transformation détruit l'équilibre biologique à l'aval du rejet.
- forme finale de l'oxydation de l'azote, les nitrates sont des éléments nutritifs pour les végétaux

Il est considéré qu'un équivalent habitant rejette 15 g par jour de NTK.



### 5. Le phosphore (Pt)

Cet élément est contenu naturellement dans les eaux usées et provient pour partie des détergents et pour partie du phosphore métabolique.

L'arrêté du 9 décembre 2004 modifié, fixe la valeur de 4 g de phosphore total par équivalent habitant.

En réalité suivant les mesures faites cette quantité varie de 2 à 4 g.

### 6. Les matières grasses (MEH)

Ce paramètre important pour le traitement n'a pas de valeur définie réglementairement. Les observations faites montrent des valeurs comprises entre 16 et 18 g de matières grasses par habitant et par jour. Cette quantité influe sur la DCO et donc sur la quantité d'oxygène à fournir pour l'éliminer.

### Les paramètres microbiologiques

Les eaux usées sont chargées en germes, pathogènes ou non, issus de la flore intestinale de l'homme.

Ces germes sont suivis par trois indicateurs:

- l'Escherichia Coli : la concentration varie de 7,5\*104 à 2,4\*106 / 100 ml.
- les coliformes totaux : leur concentration varie de 7,7\*105 à 2\*108/100 ml.
- Les streptocoques fécaux : leur concentration varie de 2,4\*105 à 1,1\*106 / 100 ml.

### Principe de fonctionnement des réseaux

Les plans de principe des réseaux sont détaillés ici :



